



DECEMBRE-25_74
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 17

Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille-vingt-cinq le neuf-décembre
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de
M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
Mardi 2 décembre 2025

Présents : M. Jean-Claude CHEVALLIER, M. Pascal BÉTEAU (arrivé à 20h47), M. Dominique GUERIN (arrivé à 20h47), Mme Erika RIVIERE, Mme Muriel MERCIER-VERRAT, Mme Nicole CHARBONNIER, M. Thierry GUILLOU, Mme Théoline CHARRÉ, M. Roberto DA SILVA-FERREIRA, Mme Sabrina MANTEAU, Mme Michèle JOURDAIN, M. Patrick ROY.

Excusées ayant donné pouvoir : Mme Nathalie RICHARD a donné pouvoir à Mme Nicole CHARBONNIER, M. Thierry GENAUZEAU a donné pouvoir à M. Pascal BÉTEAU.

Absent excusé : M. Yannis SUIRE.

Absents : M. Samuel DELAHAYE, Mme Julie MAXES.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MANTEAU

FINANCES

5) TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES ET MATÉRIELS COMMUNAUX POUR 2026

Des modifications dans les tarifs ont été apportées pour faire suite aux échanges avec les services de la trésorerie de Fontenay-le-Comte en mai 2025.

Il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour 2026. (Annexe 3)

Il n'y a pas de changement également pour le règlement intérieur des salles communales pour 2026. (Annexe 4)

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

- VALIDE les tarifs de location des salles et des matériels communaux pour 2026, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme indiqué dans l'annexe 3.
« Il est rappelé que toute manifestation, impliquant les écoles, la commune ou la communauté de communes Vendée Sèvre Autise ou tout syndicat auquel adhère l'une ou l'autre est gratuite, ainsi que les associations politiques ».
- VALIDE le règlement intérieur détaillé pour 2026 comme indiqué dans l'annexe 4.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil municipal.

Fait et délibéré à VIX, le 15 décembre 2025



Le Maire,
Jean-Claude CHEVALLIER

TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES - ANNEE 2026

	COMMUNE DE VIX			HORS COMMUNE		
	Associations ¹ et écoles	Professionnels ²	Particuliers (et autres)	Associations ¹ et écoles	Professionnels ²	Particuliers (et autres)
ESPACE CULTUREL NINA VASSEUR						
Salle : Réunion - Conférence - Assemblée (4h)	GRATUIT	GRATUIT	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : 1/2 journée (de 8h30 à 13h30 ou de 13h30 à 18h30)	GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : Formule Vin d'honneur (10h à 15h ou 16h à 21h)	GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle 1 journée (de 9h00 à 0h00)	GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 100,00 €	100,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Salle forfait week-end	GRATUIT	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Salle : Activités ordinaires hebdomadaires des associations vizeronnes (loisirs et caritatif)	GRATUIT					
Cuisine (ne peut être mise à disposition seule, sans location de la salle)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Sonorisation / Eclairage	GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Forfait optionnel de ménage ³ sans vaisselle	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
forfait eau/électricité/gestion déchets	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Dégâts et anomalies⁴ (sur matériel ou locaux)						
Salle rendue sale ou mal nettoyée	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €
Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (dans la limite de 2 anomalies)	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €
Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (3 à 4 anomalies)	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €
Dégâts et anomalies supérieurs à 4 et/ou nécessitant des réparations importantes	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations
MATERIEL / VAISSELLE						
Forfait location vaisselle ⁵	GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Percolateur, hot-dogs, friteuse, plancha... ⁶ (avec location salle ou seuls)	GRATUIT	30,00 € par appareil	30,00 € par appareil	50,00 € par appareil	50,00 € par appareil	50,00 € par appareil
PARC MATERIEL COMMUNAL						
Matériel détérioré, endommagé	Tables : 100 € l'unité Chaises : 15 € l'unité Bancs : 50 € l'unité	matériel non restitué ou clé perdue		stand parapluie : 2 000 € clé pass perdue : 50 €		

(1) Associations et écoles : Associations de loisirs, culturelles ou à but caritatif

(2) Professionnels : tout professionnel réalisant une manifestation dans le cadre de son activité

(3) Si la salle est restituée sale, le forfait ménage de 200 € est facturé d'office par la commune

(4) Dégâts et anomalies : tout dégat ou anomalie constaté lors de l'état des lieux de sortie est à la charge du locataire.

(5) Toute vaisselle cassée doit être remplacée

(6) En cas de dégât(s) ou d'anomalie, la facturation est calculée sur le montant réel des réparations, ou du remplacement de l'appareil.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 085-218503035-20251215-DEC_25_74-DE